



**PRÉFET
DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale
des Territoires**

SITUATION SÉCHERESSE

ALERTE

AGRICULTURE HORS CANAL DU FOREZ

Rappel, ressources sans restrictions :

- Rhône et sa nappe d'accompagnement
- Retenues situées hors cours d'eau

Mesures hors irrigation

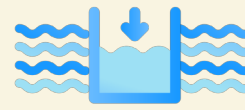


Abreuvement autorisé avec limitation maximale des risques de perturbations des milieux aquatiques *



Interdit d'arroser sauf les pistes de compétition engazonnées pour chevaux entre 18h et 10h

Restriction dans le cas d'irrigation à partir d'une retenue en travers de cours d'eau :



Avec système d'irrigation localisé

Possible d'irriguer les grandes cultures



Possible d'irriguer les grandes cultures

Possible d'irriguer les horticultures, légumes plein champs, pépinières, arboricultures et maraîchages



Possible d'irriguer les horticultures, légumes plein champs, pépinières, arboricultures et maraîchages



Possibilité de démarche d'adaptation individualisée aux mesures de restriction en flashant le QR code de gauche ou [en cliquant ici](#)

Retrouvez le détail des mesures prises pour l'ensemble des usages domestiques et professionnels en flashant le QR code de droite ou [en cliquant ici](#)



ALERTE

AGRICULTURE HORS CANAL DU FOREZ

Restriction dans le cas général :
pompage en cours d'eau, forage ou puits



**Restrictions en cas d'irrigation à
partir d'une retenue d'eau en
travers de cours d'eau :**



Sans système d'irrigation localisé



Possible d'irriguer de
18h à 10h les
prairies de
graminées



Possible d'irriguer de
18h à 10h les
prairies de
graminées



Possible d'irriguer de
18h à 10h les
grandes cultures



Possible d'irriguer
les grandes cultures



Possible d'irriguer de
18h à 10h les
horticultures,
légumes plein
champs, pépinières,
arboricultures et
maraîchages



Possible d'irriguer
les horticultures,
légumes plein
champs, pépinières,
arboricultures et
maraîchages



Possibilité de démarche
d'adaptation individualisée
aux mesures de restriction en
flashant le QR code de
gauche ou [en cliquant ici](#)

Retrouvez le détail des mesures
prises pour l'ensemble des usages
domestiques et professionnels en
flashant le QR code de droite ou
[en cliquant ici](#)



SITUATION SÉCHERESSE

ALERTE RENFORCÉE

AGRICULTURE HORS CANAL DU FOREZ

Rappel, ressources sans restrictions :

- Rhône et sa nappe d'accompagnement
- Retenues situées hors cours d'eau

Mesures hors irrigation



Abreuvement autorisé avec limitation maximale des risques de perturbations des milieux aquatiques *



Interdit d'arroser sauf pour les pistes de compétition engazonnées pour chevaux entre 18h et 10h

Restriction dans le cas général :
pompage en cours d'eau, forage ou puits



Restriction en cas d'irrigation
à partir d'une retenue en
travers de cours d'eau :



Avec système d'irrigation localisé

Possible d'irriguer
les grandes cultures



Possible d'irriguer
les grandes cultures

Possible d'irriguer
les horticultures,
légumes plein
champs, pépinières,
arboricultures et
maraîchages



Possible d'irriguer
les horticultures,
légumes plein
champs, pépinières,
arboricultures et
maraîchages

* les prélèvements en cours d'eau pour l'abreuvement doivent permettre le maintien en permanence de la vie, de la circulation et de la reproduction des espèces piscicoles qui peuplent le cours d'eau, les perturbations doivent être limitées en évitant la circulation, le passage et le piétinement des animaux d'élevage dans les cours d'eau



Possibilité de démarche
d'adaptation individualisée
aux mesures de restriction en
flashant le QR code de
gauche ou [en cliquant ici](#)

Retrouvez le détail des mesures
prises pour l'ensemble des usages
domestiques et professionnels en
flashant le QR code de droite ou
[en cliquant ici](#)



ALERTE RENFORCÉE

AGRICULTURE HORS CANAL DU FOREZ

Restriction dans le cas général :
pompage en cours d'eau, forage ou puits



**Restrictions en cas d'irrigation à
partir d'une retenue d'eau en
travers de cours d'eau :**



Sans système d'irrigation localisé



Possible d'irriguer de
20h à 9h les
horticultures,
légumes plein
champs, pépinières,
arboricultures et
maraîchages



Possible d'irriguer de
18h à 10h les
horticultures,
légumes plein
champs, pépinières,
arboricultures et
maraîchages



Interdit d'irriguer les
prairies de
graminées



Possible d'irriguer de
20h à 8h les
prairies de
graminées



Possible d'irriguer de
20h à 8h les grandes
cultures



Possible d'irriguer de
18h à 10h les
grandes cultures



Possibilité de démarche
d'adaptation individualisée
aux mesures de restriction en
flashant le QR code de
gauche ou [en cliquant ici](#)

Retrouvez le détail des mesures
prises pour l'ensemble des usages
domestiques et professionnels en
flashant le QR code de droite ou
[en cliquant ici](#)



SITUATION SÉCHERESSE

CRISE

AGRICULTURE HORS CANAL DU FOREZ

Rappel, ressources sans restrictions :

- Rhône et sa nappe d'accompagnement
- Retenues situées hors cours d'eau

Mesures hors irrigation



Abreuvement autorisé avec limitation maximale des risques de perturbations des milieux aquatiques par tout moyen *



Interdit d'arroser les pistes pour chevaux

Restriction dans le cas général :
pompage en cours d'eau, forage ou puits



Restriction en cas d'irrigation
à partir d'une retenue en
travers de cours d'eau :



Avec système d'irrigation localisé



Interdit d'irriguer les grandes cultures



Possible d'irriguer les grandes cultures



Possible d'irriguer les horticultures, légumes plein champs, pépinières, arboricultures et maraîchages



Possible d'irriguer les horticultures, légumes plein champs, pépinières, arboricultures et maraîchages

* les prélèvements en cours d'eau pour l'abreuvement doivent permettre le maintien en permanence de la vie, de la circulation et de la reproduction des espèces piscicoles qui peuplent le cours d'eau, les perturbations doivent être limitées en évitant par tous moyens la circulation, le passage et le piétinement des animaux d'élevage dans les cours d'eau



Possibilité de démarche d'adaptation individualisée aux mesures de restriction en flashant le QR code de gauche ou [en cliquant ici](#)

Retrouvez le détail des mesures prises pour l'ensemble des usages domestiques et professionnels en flashant le QR code de droite ou [en cliquant ici](#)



CRISE

AGRICULTURE HORS CANAL DU FOREZ

Restriction dans le cas général :
pompage en cours d'eau, forage ou puits



**Restrictions en cas d'irrigation à
partir d'une retenue d'eau en
travers de cours d'eau :**



Sans système d'irrigation localisé



Interdit d'irriguer les
horticultures,
légumes plein
champs, pépinières,
arboricultures sauf
maraîchages de 20h
à 8h



Possible d'irriguer de
20h à 9h les
horticultures,
légumes plein
champs, pépinières,
arboricultures et
maraîchages



Interdit d'irriguer les
grandes cultures



Possible d'irriguer de
20h à 8h les grandes
cultures

Interdit d'irriguer les
prairies de
graminées



Interdit d'irriguer les
prairies de
graminées



Possibilité de démarche
d'adaptation individualisée
aux mesures de restriction en
flashant le QR code de
gauche ou [en cliquant ici](#)

Retrouvez le détail des mesures
prises pour l'ensemble des usages
domestiques et professionnels en
flashant le QR code de droite ou
[en cliquant ici](#)

